



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

COM : Polynésie

Question au Gouvernement n° 210

Texte de la question

ÉLECTIONS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

M. le président. La parole est à M. Jonas Tahuaitu, pour le groupe Union des démocrates et indépendants.

M. Jonas Tahuaitu. Monsieur le président, chers collègues, *ia ora na !*

Monsieur le ministre des outre-mer, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer, au nom de tous les Polynésiens, nos remerciements les plus sincères pour le volontarisme et l'efficacité dont vous faites preuve depuis votre prise de fonction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI et du groupe SRC.*) Votre réactivité dans le dossier de la lutte contre la vie chère témoigne de l'intérêt que vous portez aux dossiers des outre-mer.

Cependant, un sujet préoccupe plus particulièrement l'ensemble des Polynésiens, et nous vous en avons fait part lors de précédentes rencontres : c'est la date des élections pour le renouvellement des représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

L'incompétence du gouvernement polynésien, son incapacité à comprendre les véritables problèmes de nos concitoyens, son obsession pour l'indépendance conduisent la Polynésie au fond du gouffre. Chaque mois qui passe aggrave la situation de notre collectivité.

Monsieur le ministre, vous connaissez bien la situation financière désastreuse de la Polynésie. Les mesures de redressement que vous attendez du gouvernement polynésien n'arriveront jamais.

Les acteurs économiques tirent désespérément la sonnette d'alarme, nos entreprises ferment et licencient. Les secteurs clés de notre développement - tourisme, perliculture, pêche - connaissent une crise sans précédent ; 11 000 emplois ont été détruits depuis trois ans, le taux de chômage atteint 25 %, et un quart de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Dans un tel contexte, la demande du président de la Polynésie française de reporter le renouvellement de l'assemblée de la Polynésie de plusieurs mois, voire de plusieurs années, est-elle acceptable dans un État de droit ?

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner l'assurance que la loi et la démocratie seront respectées et que l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française se déroulera à l'issue du mandat de cinq ans, comme le prévoit la loi organique du 27 février 2004, c'est-à-dire en février 2013 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des outre-mer.

M. Victorin Lurel, *ministre des outre-mer*. Monsieur le député, vous avez bien voulu accompagner votre question sur la date des élections en Polynésie française de quelques appréciations fort laudatives pour l'action du gouvernement de Jean-Marc Ayrault. Nous vous en remercions.

Vous avez également formulé des commentaires très critiques à l'égard de la situation en Polynésie française. Il est vrai que l'instabilité politique y est pour quelque chose et qu'elle a été, quelque part, entretenue.

Vous nous rendrez cette justice que de mauvaises décisions, très politiciennes, ont aggravé la situation économique en Polynésie française. On a refusé de débloquer la subvention de 50 millions d'euros, c'est ce Gouvernement qui le fait. On a réformé la dotation globale de développement économique, en créant notamment ce que l'on appelle le troisième instrument, ce qui a aggravé la situation de la commande publique. La loi organique nous permet effectivement d'organiser des élections et de choisir des dates entre les mois de janvier et juin 2013. Le Premier ministre a entamé des négociations et devrait trancher très prochainement.

Selon toute probabilité, cette élection devrait pouvoir se tenir aux mois de mars et avril. Nous respecterons scrupuleusement toutes les ressources de la loi organique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI.*)

Données clés

Auteur : [M. Jonas Tahuaitu](#)

Circonscription : Polynésie Française (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 210

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [25 octobre 2012](#)